

Séance du 29 juillet 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, Mme Corinne DUMONT-OUINE, Mme Isabelle BREHIER et Mme Clotilde MOMOT.

Étaient absents excusés : Mme Claudine NOUVELLE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Betty SOMON,

Étaient absents : M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET, Mme Caroline PERREU et M. Éric DEZELLUS

Pouvoirs : 0

Quorum : 10

L'ordre du jour est le suivant :

Délibérations :

- Prix de vente des parcelles AB 725 et AB 726 – rue de Beaulieu

Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

PRIX DE VENTE DES PARCELLES AB 725 ET AB 726 – RUE DE BEAULIEU

M. le Maire rappelle qu'un bornage a eu lieu le 30 juin 2025 afin de statuer sur la parcelle AB 653 sise rue de Beaulieu et bordant les parcelles AB 648 et AB 649.

Il est dès lors convenu que la parcelle AB 653 soit divisée en deux nouvelles parcelles : AB 725 et AB 726, chacune d'une contenance de 13 m².

M. le Maire propose que la parcelle AB 725 soit vendue avec la parcelle AB 648 et que la parcelle AB 726 soit vendue avec la parcelle AB 649.

Les prix de vente des parcelles seraient les suivants :

N° de parcelles	Surface en m ²	Prix proposés
AB 725	13	50 €
AB 726	13	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte les prix présentés ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente desdites parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

M. Yann LOLLIER indique que la distribution du bulletin communal dans les boîtes aux lettres est en cours.

Le problème des microcoupures fréquentes est abordé. Les équipes municipales ont pris en charge le dossier et sont en contact permanent avec Enedis afin de trouver une solution. Il ne faut pas hésiter à continuer d'appeler le service dépannage au 0 811 01 02 12 afin de remonter les problèmes et d'aller jusqu'au bout du message afin d'avoir quelqu'un en ligne. Un message sera mis sur le panneau lumineux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h50.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAIS-
MUTA

Régis DELAMARE

Corinne DUMONT-
OUINE

Isabelle BREHIER

Clotilde MOMOT